

# CLIC PIPA - 20 mars 2009

## Ordre du jour



- Introduction de Mme la directrice de cabinet du préfet de l'Ain
- Objectifs de la loi du 30 juillet 2003 (DRIRE)
- Le Comité Local d'Information et de Concertation (DRIRE): composition, missions, fonctionnement, AP du 19 février 2009
- Désignation du président du CLIC
- Notions de risques, outils de maîtrise des risques (DRIRE)
- Présentation des sites et de la démarche de maîtrise des risques :
  - BASF Pharma Solutions à Saint Vulbas (société BASF)
  - Speichim Processing à Saint-Vulbas (société Speichim)
  - Totalgaz à Saint-Vulbas (société Totalgaz)
- Débat
- Conclusions

# Loi du 30 juillet 2003

relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages

- **Développer une culture de prévention : Information et participation du public (CLIC)**
- **Réduire le risque à la source, traiter les situations « urbanisme et risque » héritées du passé et préserver l'avenir (prévention et PPRT)**
- **Renforcer la participation des salariés et des sous-traitants à la sûreté de fonctionnement pour prévenir les accidents**
- **Améliorer l'indemnisation des victimes de catastrophes industrielles**
- **Prévenir les défaillances d'entreprises et anticiper les remises en état des sites en fin d'activité**

Décret du 1er février 2005

Le  
**C**omité  
**L**ocal  
d'**I**nformation  
et de **C**oncertation

## Collège Riverains :

- . Des représentants du monde associatif local
- . Des riverains
- . Des personnalités qualifiées

## Collège Administration :

- . Le préfet ou son représentant
- . Protection civile
- . SDIS
- . DRIRE
- . DRE ou DDE
- . DDTEFP

## Collège salariés :

Des représentants des salariés proposés par le comité interentreprises de santé et de sécurité au travail

CLIC  
30 membres  
Maxi

**président du CLIC**  
nommé par le préfet sur proposition du comité, à défaut :  
le préfet

## Collège Exploitants :

- . Des représentants de la direction des établissements
- . Le cas échéant, un représentant des autorités gestionnaires des infrastructures de transport

## Collège Collectivités territoriales:

- . Des représentants proposés par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales ou des EPCI

# Comité Local d'Information et de Concertation

- **30 membres** au maximum, nommés pour 3 ans
- **5 collèges** « équilibrés »\* autant que possible

## **Modifications envisagées:**

\* dans le cas de collèges déséquilibrés, chaque collège disposera néanmoins du même nombre de voix

*Le collège "salariés": représentants proposés par la délégation du personnel du comité interentreprises de santé et de sécurité au travail, parmi ses membres. A défaut, il comprend des représentants des salariés de chaque établissement concerné, à raison d'au moins un représentant du personnel par établissement, proposés par la délégation du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail parmi ses membres ou, à défaut, par les délégués du personnel en leur sein.*

## Le **C**omité **L**ocal d'**I**nformation et de **C**oncertation *articles D.125-29 à D.125-34 du code de l'environnement circulaire ministérielle du 26 avril 2005*

---

### Le préfet crée un CLIC

- pour une ou plusieurs **installations AS** (notion de bassin industriel)
- si le **Périmètre d'Exposition aux Risques** (PER) inclut au moins un local d'habitation ou lieu de travail
- **aire géographique** correspondant au PER, à défaut au PPI (périmètre d'information retenu lors de la dernière campagne d'information, ou périmètre plus récent qui correspond aux conséquences évaluées de l'accident le plus pénalisant)
- **nom du CLIC** : nom de l'implantation géographique, ou nom de l'établissement s'il est unique

---

## cadre d'échange et d'information sur les actions entreprises en vue de prévenir les risques d'accident majeur

- associé à l'élaboration du PPRT, émet un avis sur le projet de PPRT
- informé par l'exploitant du bilan annuel de l'entreprise
- informé des projets de modification ou d'extension des installations
- destinataire des rapports d'analyse critique d'éléments du dossier d'autorisation (demandée par le préfet)
- destinataire des plans d'urgence et informé des exercices
- peut émettre des observations sur les documents d'information
- peut demander des informations sur les accidents
- peut s'intéresser aux activités à risques connexes
- peut faire réaliser des tierces expertises

## Organisation des réunions

- **réunion au moins un fois par an** et/ou si la majorité des membres en fait la demande motivée
- convocation et documents de séance **transmis 14 jours avant** la réunion
- possibilité, pour le président, d'inviter toute **personne compétente** susceptible d'éclairer les débats
- possibilité de **remplacement par un autre membre** (2 mandats au plus )
- **prépondérance de la voix du président** pour les avis et les décisions approuvées par la moitié des membres

## Secrétariat du comité

- **organisation** matérielle des réunions et **secrétariat** laissés à la discrétion du président et du préfet. Dans le département de l'Ain, ces opérations sont réalisées par le SPIRAL.
- **financement** du fonctionnement du comité (fonctionnement courant et expertises) par le MEEDDAT\* via la DRIRE
- préparation par le secrétariat d'un **bilan annuel** des activités et orientations du comité
- **mise à disposition régulière du public**, notamment via internet, d'un bilan de ses actions, des comptes rendus des travaux diffusables du comité et des thèmes de ses prochains débats

\* *Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire*

# Les CLIC en Rhône-Alpes

## Les outils mis a disposition des CLIC

un **site internet** dédié aux CLIC

**clic-rhonealpes.com**

documents mis sur le site internet :

- l'arrêté constitutif du CLIC
- la composition du CLIC
- les comptes rendus des réunions
- des documents présentés en séance
- l'actualité des CLIC
- les réponses aux questions des internautes

webmaster : mission

« information/communication »

évolution prochaine : site internet CLIC et PPRT



Ressources, territoires et habitats  
 Développement durable  
 Énergie et climat  
 Prévention des risques  
 Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**



# Désignation du président du CLIC du PIPA

# C'est quoi, le risque?

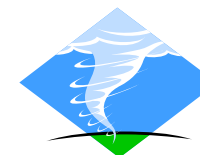
Au sens de la norme européenne ISO/CEI 73:  
C'est la combinaison de la probabilité d'un événement et de ces conséquences

Au sens de la norme européenne ISO/CEI 51:  
C'est la combinaison de la probabilité d'un dommage et de sa gravité

# Exemple de probabilités de la vie courante

- Probabilités absolues

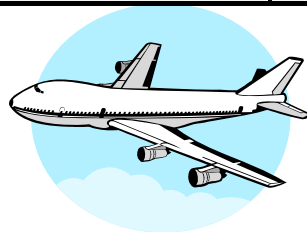
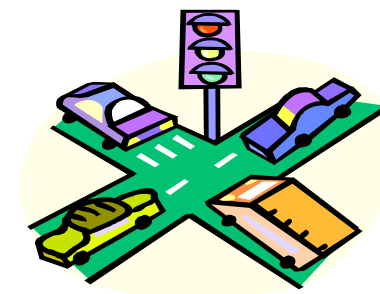
Cause du décès	Probabilité par personne et par an
Grippe	200 / 1 000 000
Inondation / Tornade	2,2 / 1 000 000
Tremblement de terre	1,7 / 1 000 000
Morsure animal venimeux	0,2 / 1 000 000
Foudre	0,1 / 1 000 000



# Exemple de probabilités de la vie courante

- Probabilités pour les personnes exposées

Cause du décès	Probabilité par personne et par an
Conduire un cyclomoteur	20 000 / 1 000 000
Fumer 20 cigarettes par jour	5 000 / 1 000 000
Conduire une voiture	170 / 1 000 000
Boire une bouteille de vin par jour	75 / 1 000 000
Jouer au football	40 / 1 000 000
Pratiquer l'alpinisme	40 / 1 000 000
Prendre l'avion	0,1 / 1 000 000
Habiter près d'un équipement sous pression (usine)	0,05 / 1 000 000



# Exemple de probabilités de la vie courante

- Probabilités pour cent millions d'heures pratiquées

Activité	Nombre de décès pour 100 millions h.
Jockey professionnel	50 000
Alpinisme	4 000
Voyage en avion	240
Bicyclette	96
Mines de charbon	40
Heurt par une voiture	1
Foudre	0,001
Explosion d'un équipement sous pression pour le public	0,0006



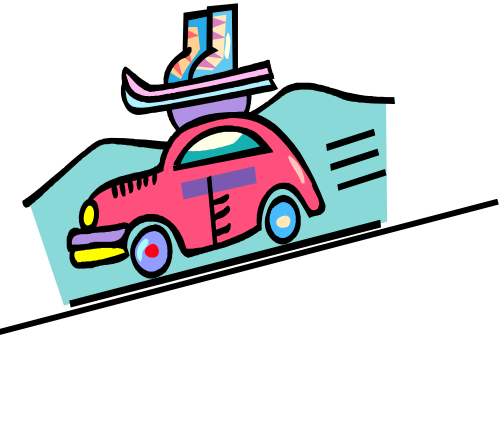
# Vers une définition rigoureuse du risque

---

Dans le domaine des risques technologiques, nous parlons dorénavant d'aléas (notion par ailleurs utilisée dans le cadre des PPRT) et de vulnérabilité.

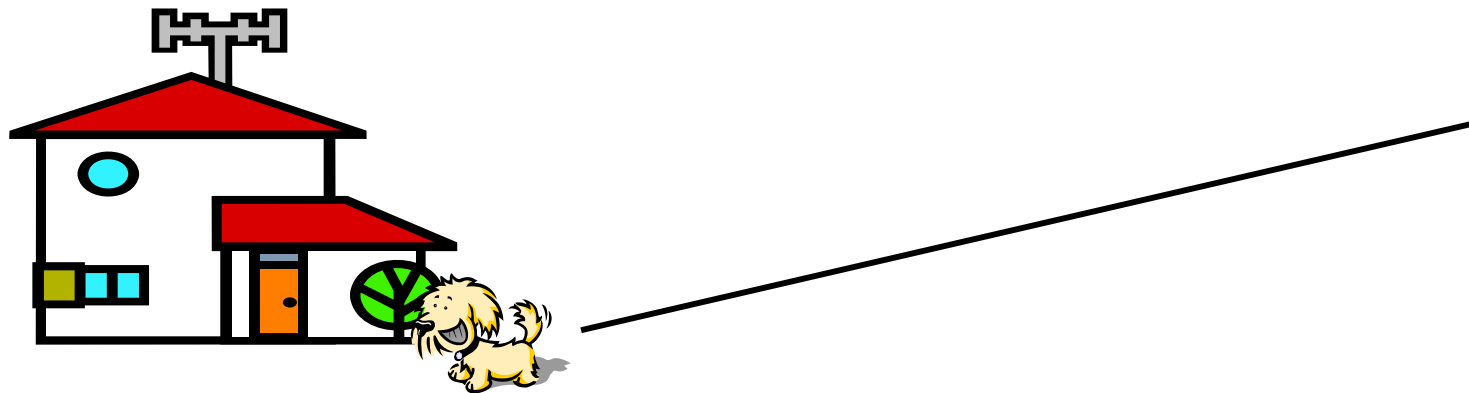
# L'aléa

- L'aléa décrit la probabilité qu'un phénomène se produise en un lieu donné ainsi que l'intensité des effets physiques qu'il va produire
  - Ex: le scénario est « les freins d'un véhicule lâchent »
  - La probabilité est de 1 véhicule/100000. S'il en passe 5 000 par an, c'est donc une probabilité de 1/20
  - Les effets physiques sont un projectile d'une tonne déboulant à 80 km/h



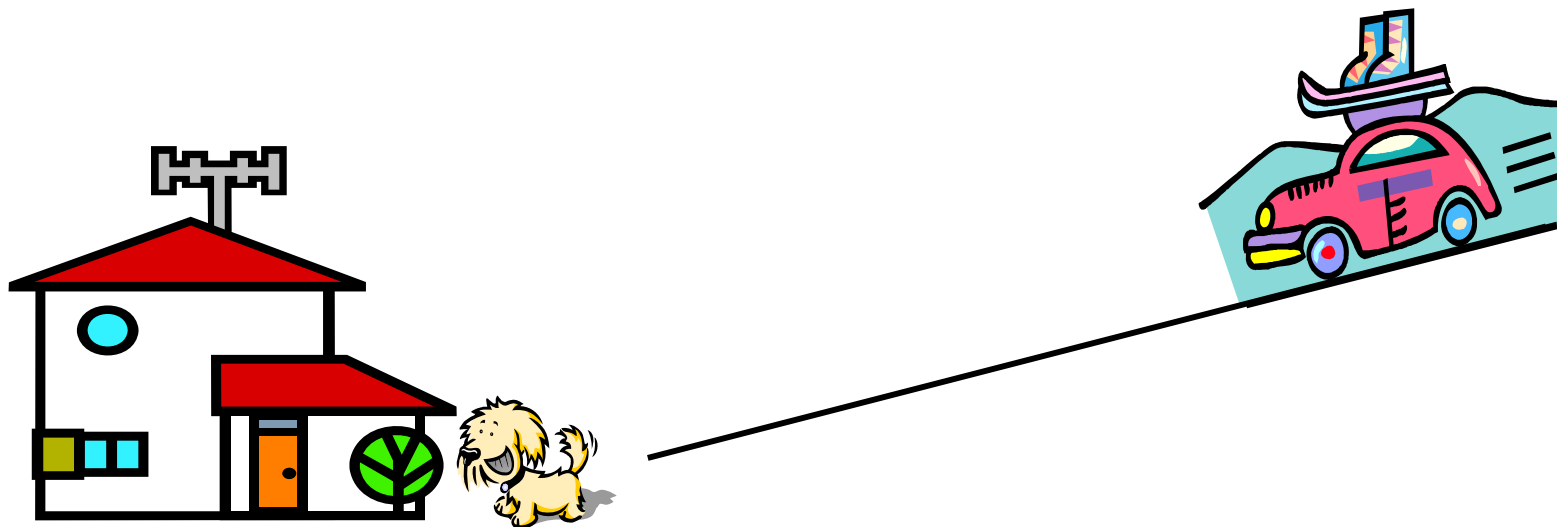
# La vulnérabilité

- La vulnérabilité décrit les cibles qui pourraient être exposées au danger et leur degré de sensibilité au danger
  - La vulnérabilité du village de montagne est caractérisée par la maison au bout de la ligne droite, occupée la nuit par 3 personnes et le jour par un animal de compagnie.



# Le risque

- RISQUE = ALEA + VULNERABILITE



# Réduction du risque

- Réduire le risque, c'est donc:
  - réduire l'aléa ( action de prévention)
    - probabilité
    - gravité des effets physiques
    - cinétique
  - et/ou réduire la vulnérabilité (action de protection)



# Conséquences d'un accident

Conséquences

Humaines

Environnementales

Économiques

# Conséquences d'un accident

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Développement durable  
Prévention des risques  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

Effets



Thermiques

Toxiques

Surpression

Missiles

# Seuils caractéristiques de flux thermiques en kW/m<sup>2</sup>

(durée d'exposition menant à effet significatif)

- Rayonnement solaire intense (15 mn) 1
- Seuil d'effet irréversible (2 mn) 3
- Seuil d'effet létal (2 mn) 5
- Effondrement des structures en acier (15 mn) 20
- Brûlures instantanées sur peau nue 21
- Inflammation spontanée du bois en 2 à 3 min 32
- Danger pour réservoirs d'hydrocarbures (quelques mn) 38

# Conséquences des explosions

- Les effets de surpression

- Exemples de dégâts engendrés par des surpressions

- P=20 mbar : bris de vitre
- P=50 mbar : déplacement de tuiles - seuils des effets irréversibles
- P=70 mbar : projection des personnes au sol
- P=100 mbar : dommages possibles sur les réservoirs d'hydrocarbures de grandes dimensions
- P=140 mbar : limites de dégâts sérieux aux habitations, murs et toits de maisons - seuil des effets létaux (indirects)
- P=300 mbar : probabilité de rupture de tympan à 1 %
- P=1 bar : probabilité de décès direct de 1 % (éclatement des poumons)

- Effets missiles

# LE ROLE DE L'EXPLOITANT



# Loi du 30 juillet 2003

---

La loi du 30 juillet 2003 réaffirme la responsabilité de l'exploitant :

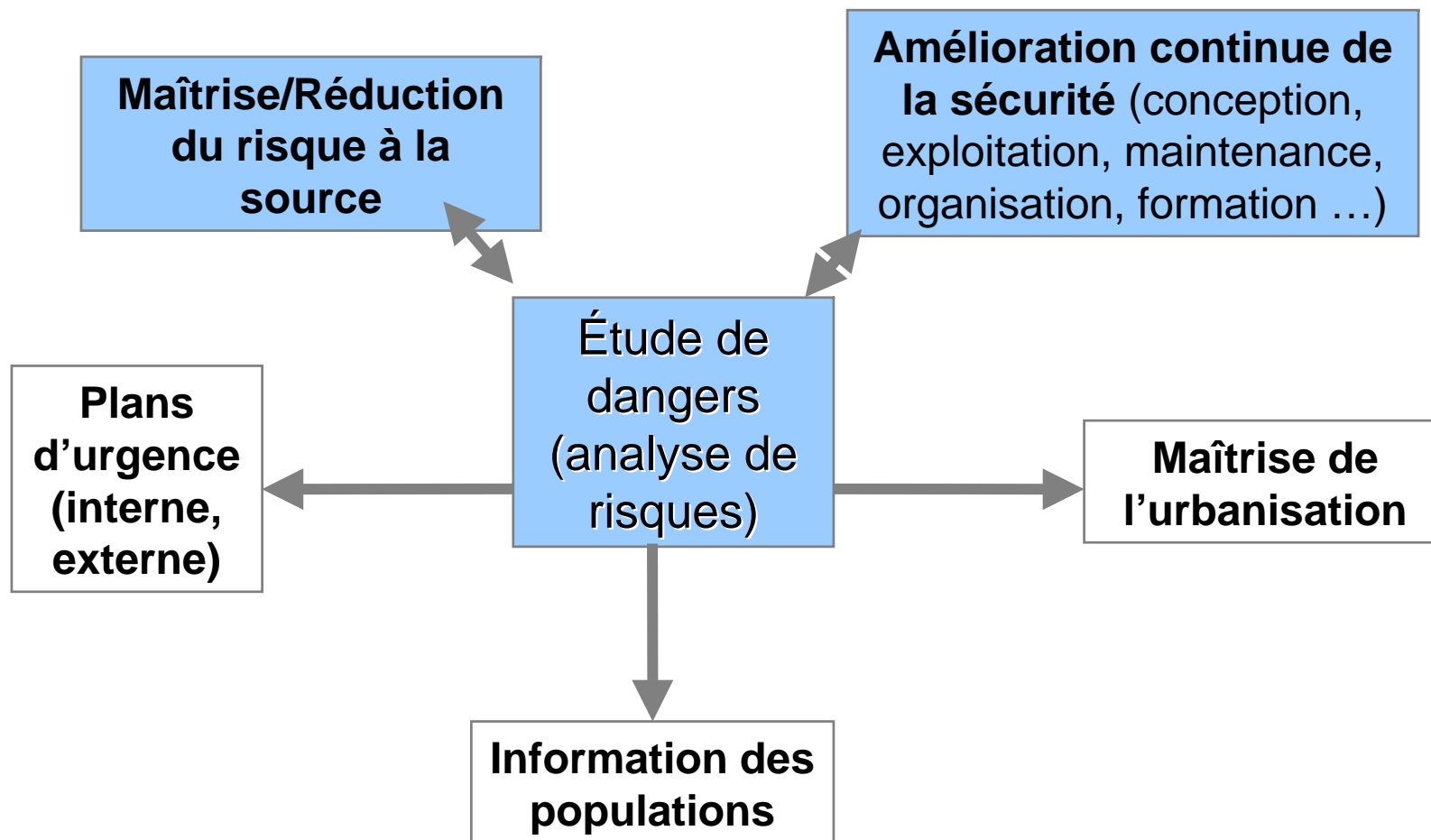
- les installations doivent être conçues, construites, exploitées et entretenues en vue de prévenir les accidents majeurs →

## **MAITRISE DES RISQUES**

- démonstration **par l'exploitant** de la maîtrise de ses risques → **ETUDE DE DANGERS**

(Le tout sous le contrôle de l'Etat)

# L'étude de dangers au cœur de la prévention des risques



# Principes généraux d'une étude de dangers



- 1) Description des installations et produits  
→ Définition des potentiels de dangers



- 2) Description de l'environnement du site  
→ Caractérisation de la vulnérabilité



- 3) Analyse de l'accidentologie  
→ Profiter des enseignements tirés des accidents du passé

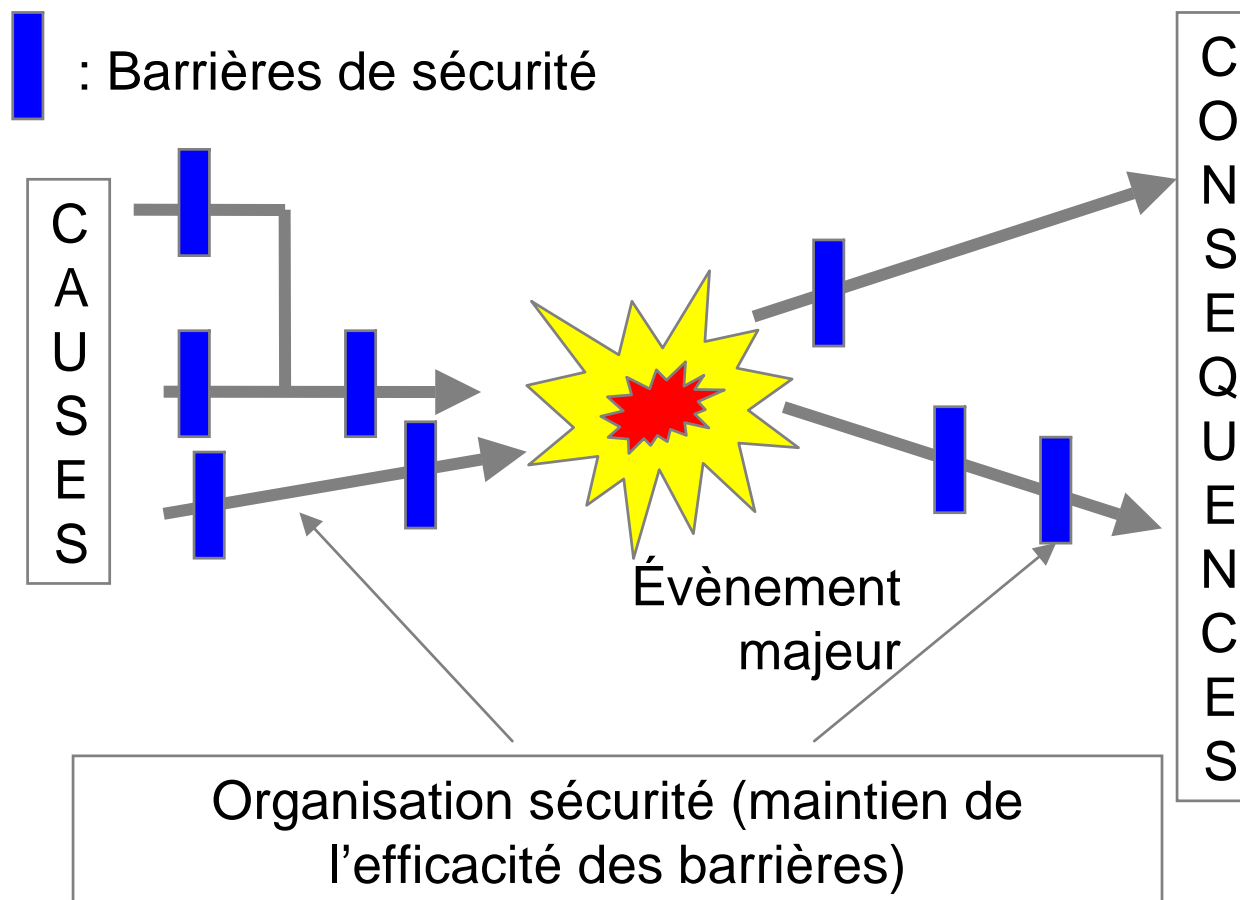
# Principes généraux d'une étude de dangers



4) Analyse des risques prenant en compte la probabilité, la gravité et la cinétique

- C'est le cœur de l'étude
- Réalisée par une équipe multidisciplinaire (exploitation, maintenance, conception, sécurité, ...)
- Identifier les risques d'accident en recensant les causes possibles, les conséquences envisageables et les barrières de sécurité visant soit à limiter l'occurrence de la cause, soit à limiter les effets de l'événement.

# Principes généraux d'une étude de dangers



# Principes généraux d'une étude de dangers

→ Réduire l'aléa = action possible sur 3 axes :

- Réduction du danger :



- Réduction de la probabilité :



- Réduction de la gravité :



# Principes généraux d'une étude de dangers



## 5) Résumé non technique de l'étude de dangers

- Compréhension par un large public
- Participe à la culture partagée du risque

# Maîtrise des risques au quotidien



La maîtrise des risques ne se limite pas à une démonstration papier, l'industriel doit la faire vivre au quotidien à travers une

organisation sécurité :

- Formation des opérateurs
- Exploitation des installations
- Maintenance (installations, barrières de sécurité, ...)
- Surveillance et contrôle de l'application des procédures sécurité
- ...

# Les outils de maîtrise du risque

- **Le rôle de l'État est :**
  - 1° Faire réduire le risque à la source : prescriptions techniques
  - 2° Obtenir de l'exploitant un plan d'opération interne en cas de situation accidentelle : le POI
  - 3° Obtenir de l'exploitant une information des tiers sur les comportements en cas de situation accidentelle : sirène, plaquettes d'info, réunions d'info, etc...
  - 4° Organiser les secours en cas de situation catastrophique à travers des plans d'urgence : les PPI
  - 5° Organiser la maîtrise de l'urbanisation pour les risques résiduels

# Le site BASF Pharma Solutions à Saint-Vulbas

---

- . Présentation
- . Démarche de maîtrise des risques mise en œuvre par l'exploitant

# Le site Speichim Processing à Saint-Vulbas

---

- . Présentation
- . Démarche de maîtrise des risques mise en œuvre par l'exploitant

# Le site Totalgaz à Saint-Vulbas



- . Présentation
- . Démarche de maîtrise des risques mise en œuvre par l'exploitant

# Débat

# Conclusions

---

- **Thèmes à aborder lors de la prochaine réunion :**
  - Présentation de la démarche PPRT par la DRIRE
  - Présentation des conclusions des études des dangers par les trois industriels
  - Présentation du périmètre d'études et du projet d'arrêté de prescription du PPRT
  - Discussion sur ces thèmes
- **Calendrier**
- **Conclusion du président du CLIC**